



**GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE  
QUATORZIEME REUNION (APIRG/14)  
(Yaoundé, Cameroun, 23-27 Juin 2003)**

---

**Point 4 de l'ordre du jour : Questions de navigation aérienne**

**4.3 : Maintien des normes**

(Note présentée par l'Afrique du Sud)

**Sommaire**

La mise en œuvre d'un programme efficace de maintien de normes est une condition préalable à un écoulement de trafic sûr, efficace et harmonieux.

**1. Introduction**

1.1 Jusqu'en 1994, la fourniture des services de la circulation aérienne au niveau de l'espace aérien sud africain était du ressort du Gouvernement sud africain par l'entremise de la Direction des Transports, Division de l'Aviation civile. C'est ainsi que l'Autorité aéronautique était à la fois prestataire de services, autorité réglementaire et gardien du programme de maintien des normes.

**2. Généralités**

2.1 Après 1994, la fourniture des services ATS dans la zone de compétence de l'Afrique du Sud a été confiée à la Air Traffic and Navigation Services Company (ATNS), société commerciale placée sous l'autorité du Gouvernement sud africain chargée d'assurer un courant de trafic sûr, harmonieux et prompt.

2.2 Par suite de la commercialisation, le prestataire de services n'était plus le régulateur et le gardien du programme de maintien des normes, mais était plutôt comptable à l'autorité réglementaire pour les questions relatives au maintien et à l'application d'un tel programme.

2.3 A cette fin, ce programme de maintien de normes actuellement assuré par l'ATNS a été élaboré en s'appuyant sur le programme initial en vigueur au moment où l'Etat fournissait des services ATS pour répondre à l'exigence étatique de maintien de la sécurité.

2.4 Le programme est conçu de manière à assurer que tout le personnel ATS possède non seulement les connaissances et les aptitudes nécessaires pour fournir le service, mais également

dispose des outils adéquats et des infrastructures appropriées pour ce faire (Doc OACI 9426, 3ème Partie, Section 2).

2.5 Le programme de maintien des normes est étayé par une documentation sous forme de directives internes qui précisent le processus et les critères de sélection, les énormes besoins de formation, les exigences en matière d'évaluation des compétences du personnel ATS et l'évaluation des normes en matière de formation à l'Institut de formation aéronautique, etc.

2.6 Le programme de maintien des normes englobe le personnel évalué dans des domaines clé des éléments de performance spécifiés dans un formulaire d'évaluation (voir appendice G du rapport de la 12è réunion d'APIRG), de façon régulière et de manière ponctuelle outre l'évaluation de la performance de tout le système.

2.7 Ce processus d'évaluation ne vise pas à rechercher la faute, mais constitue plutôt un moyen objectif et constructif par lequel le contrôleur reçoit des encouragements, ce qui lui permet de s'épanouir au plan personnel.

2.8 Il y a un système de gestion de la qualité qui sert à renforcer le processus et permet de contrôler le maintien, la pertinence et la disponibilité de la documentation depuis les documents et Annexes de l'OACI jusqu'aux consignes permanentes et leur application.

2.9 Les audits des organes des services de la circulation aérienne sont effectués de façon régulière par des auditeurs internes du bureau des Normes et de l'Assurance qualité. Les conclusions de ces experts font, à leur tour, l'objet d'un audit de la part de l'Autorité aéronautique qui fait elle-même ses audits des organes des services ATS. Étant donné que l'ATNS est une société agréée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), elle est assujettie aux audits de l'organe d'immatriculation de l'ISO pour s'assurer du respect des normes de qualité au plan international (ISO 9001/2000). Tout le processus d'audits est marqué du sceau de la transparence.

### 3. **Suite à donner par l'APIRG**

3.1 La réunion est invitée à prendre acte du programme de maintien des normes qui contribue à assurer un courant de trafic sûr, harmonieux et prompt en fournissant au contrôleur de la circulation aérienne le moyen de garantir la validité non seulement des documents pertinents, mais aussi la performance du personnel.

-----